



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 01/PFD/1792685 (corr. DU : Mme K. Bogaerts, Mme D. Verissimo Saldanha)
Réf. CRMS : GM/KD/AND20249_PU_686_Cantilene
Annexe : /

Bruxelles, le 01/03/2022

Monsieur le Directeur,

Objet : ANDERLECHT. Rue de la Cantilène.

Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification du projet de réaménagement du bout de la rue de la Cantilène et sur l'abattage de quatre arbres (permis modificatif 01/PFD/556155).

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 3 février 2022, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 23 février 2022, ne s'est pas prononcée sur le dossier concerné.

Pour rappel, en sa séance du 16 janvier 2019, la CRMS a émis un avis défavorable sur la demande de permis visant la construction d'un ensemble de 64 logements et d'un parking en sous-sol de 61 places (contre 107 logements et 93 parkings souterrains en 2017). L'avis était défavorable notamment en raison des vues vers et depuis le site classé du Scheutbos (zone de protection) mais aussi de l'intégration urbanistique du projet à son environnement, au bâti environnant et à la transition avec le site vert.

Le permis d'urbanisme ayant été délivré depuis, la Commission ne s'est pas prononcée sur la présente demande qui concerne une modification accessoire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


Chr. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : hlelievre@urban.brussels ; kbogaerts@urban.brussels ; dverissimosaldanha@urban.brussels ;
avis.advises@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
espacepublic@urban.brussels

1/1